

PROCES-VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON

Type de session : Ordinaire	Mode : Présentiel/Distanciel
Date : 23 mars 2022	Lieu : Libreville
Début : 09 :55	Fin : 15 :15

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 23 mars à 09:55, s'est tenue en mode hybride (Présentiel et Distanciel) au siège de l'ITIE Gabon à Libreville, sis au quartier Batterie IV, Immeuble Bel Espace, une session ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon). Les travaux se sont déroulés sous la présidence de Madame Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY, Présidente de l'ITIE Gabon.

La liste exhaustive des participants est jointe en annexe.

Prenant la parole en premier, Madame la Présidente de l'ITIE-Gabon après les civilités d'usage est revenue sur le contexte national endeuillé par le naufrage du ferry « Esther Miracle ». Ensuite, pour des raisons d'agenda Madame la Présidente s'est excusée de ne pouvoir être en Présentiel relativement à une réunion parallèle avec la BEAC.

Ainsi, a-t-elle demandé à Monsieur le STP de présider la réunion et de décliner l'ordre du jour comportant deux points à savoir :

- 1. Présentation du rapport de cadrage au GMP;**
- 2. Production des contenus des thématiques transversales.**

Cet ordre du jour a été adopté sans changement.

Comme démarche pour le déroulement de ce programme, un *modus vivendi* a été acté sur la présentation du rapport de cadrage en premier et les interventions après contrairement à la suggestion de Madame la Présidente qui voulait recueillir avant, la perception du contenu du rapport par chaque Collège.

1. Présentation du rapport de cadrage

La présentation du Cabinet Moore a été assurée par Monsieur Rached. Plusieurs limitations ont été mises en relief au sujet de la mise en œuvre de plusieurs Exigences (4.1 a et b, 5.2 et 5.3). Les données de la DGCP ne sont pas suffisamment désagrégées pour répondre à l'Exigence 4.1.b et le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) doit faire partie du périmètre de rapportage ITIE comme défini à l'Exigence 5.3.

Les questions de non certification des formulaires de déclaration par les Commissaires aux Comptes s'inscrivent également sur la liste des faiblesses relevées dans ce rapport de cadrage. Dans la perspective de se conformer à l'Exigence 4.9 de la Norme ITIE 2019, visant à crédibiliser les données soumises par les entités déclarantes, le cabinet Moore recommande au GMP d'adopter une démarche pour que les entreprises extractives puissent avoir un Commissaire aux Comptes (CAC). Ainsi le formulaire de déclaration devra porter la signature de ce dernier mais également d'un haut responsable de l'entreprise.

Pour les Administrations publiques ou organismes collecteurs, le formulaire de déclaration doit porter la signature du haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entité publique déclarante. La Cour des Comptes aura la responsabilité de certifier les chiffres et de produire une lettre d'affirmation certifiant la conformité des revenus reportés aux recettes recouvrées et comptabilisés dans les comptes audités de l'Etat.

Echanges des Membres du GMP

Pour le membre MOMBO du Collège de la Société Civile, si le Gabon vise l'excellence, la marge d'erreur de 5% doit être revue à la baisse autour de 2% comme bien d'autres pays de mise en œuvre (Sénégal, RDC). La marge d'erreur du Gabon est élevée et laisserait transparaître une opacité dans la divulgation des données.

Cette logique a été également soutenue par le membre Petit Lambert OVONO, Collège de la Société Civile, qui a demandé des explications par rapport aux écarts et dit ne pouvoir valider ce rapport si aucune réconciliation viable n'est faite.

En réponse à cette préoccupation de la Société Civile, Monsieur Rached, a rassuré sur le fait que les limitations observées dans le rapport de cadrage ne constituent pas un blocage systématique du processus ITIE vu que le Gabon se livre pour la première fois à cet exercice. La marge souhaitée ici est acceptable car elle reste bien inférieure à celle souvent problématique de 10%.

Le membre TSAMBA du Collège des Administrations Publiques a quant à lui dit comprendre les limitations mises en exergue dans le rapport de cadrage. Pour lui, les équipes du Trésor Publics ne sont pas encore arrimées professionnellement sur le renseignement des formulaires de déclaration qui exigent des données désagrégées. Il s'agit d'un premier exercice pour le Gabon et sans nul doute que ces limitations seront moindres lors du second, troisième rapportage de la norme ITIE.

Dans le même ordre d'idée, le membre ABESSOLO du Collège des Administrations Publiques, a encouragé les efforts des équipes qui ont fourni toutes ces données pour avoir une marge d'erreur conciliable de 5%. Pour lui la conjugaison de tous ces efforts conforte la motivation du Gabon de poursuivre le processus de la mise en œuvre de la norme ITIE.

Intervenant sur le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS), le membre MPAGA du Collège Société Civile a suggéré que ce fonds soit inclus dans le périmètre du rapport car selon lui, le FGIS est alimenté par 10% des recettes des industries extractives. Une transparence dans la gestion de ces ressources est nécessaire au risque qu'il ne valide pas ce rapport.

Revenant sur la certification des formulaires lors de son intervention, la membre BIGNOUMBA du Collège du Secteur Privé a évoqué le fait que cela engage des frais et du temps supplémentaire vu que cette prérogative n'était pas inscrite sur la fiche de poste du Commissaire aux Comptes.

Dans la perspective de résoudre ce souci, Monsieur Rached suggère que les Commissaires aux Comptes du secteur extractif puissent dorénavant avoir le mandat de certification des formulaires de déclaration ITIE.

Pour les Administrations Publiques, la limitation est encore plus grande étant donné que la Cour des Comptes qui a mandat de la certification des opérations financières ne se voue à cet exercice que dans un délai constitutionnel qui est de deux ans et ne sera pas en capacités de le faire pour le présent rapport. Face à cette contrainte, le Cabinet Moore a demandé au GMP de trouver une alternative qui fera office de recommandation dans le rapport.

Ainsi, à la question de savoir quel sera l'impact du non envoi des certifications, le Cabinet Moore ne peut se prononcer avant la réconciliation.

Face à cette situation, la membre BIGNOUMBA a porté rappelé les enseignements tirés de la dernière mission du Secrétariat International de l'ITIE à savoir qu'un premier rapport de ce type ne peut se défaire des insuffisances constatées à ce jour et que le niveau de rapportage se bonifiera au fur et à mesure. Ce premier rapport représente pour le Gabon une opportunité qui permettra de déceler les faiblesses dans le secteur des industries extractives en vue d'une amélioration de sa gouvernance.

Ce premier rapport peut être enrichi et amélioré avant le démarrage de la validation en 2024.

Fort de cette intervention, les membres du Collège de la Société Civile ayant émis des réserves ont donné leur quitus pour la poursuite du processus de soumission du rapport, incluant un narratif justificatif des écarts non résolus.

Le Collège de l'Administration Publique a été validé le rapport de cadrage. Pour le cas FGIS qui capte certes les flux du secteur des industries extractives, il n'est pas pertinent, vu les délais, qu'il fasse parti du périmètre de ce rapport ITIE. Pour les prochains reportages sa prise en compte est évidente.

Pour conclure, Madame la Présidente aimerait que les positions de chaque Collège du GMP soient notifiées et annexées à ce rapport de cadrage.

2. Production des contenus narratifs sur les thématiques transversales

Le STP a procédé à la présentation des différentes thématiques au GMP. Chaque Collège devait alors se prononcer ou faire le choix. Pour la rédaction du narratif de chaque thématique, le STP a proposé un canevas classique en trois rubriques à savoir, (1) état de lieu, (2) pratiques et (3) actions à mener. Par la suite, les collèges se sont prononcés sur la répartition des thématiques illustrée ci-dessous.

Thèmes transversaux

Entités productrice des contenus



1) Planification et financement du développement du Gabon	Collège administration publique Secrétariat technique
2) Dynamique des réformes structurelles et modernisation de la gestion publique au Gabon (transformation structurelle, taskforces du PAT, etc.)	Collège administration publique Secrétariat technique
3) Lutte contre la corruption et les flux financiers illicites	Secrétariat technique
4) Transition énergétique et minéraux critiques	Secrétariat technique
5) Responsabilités et transparence de l'agenda climatique et marché du carbone au Gabon	Secrétariat technique
6) Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, égalité des genres, paix et sécurité	Collège de la société civile
7) Responsabilité sociale des entreprises et développement responsable au bénéfice des communautés dans le secteur extractif	Collège du secteur privé et opérateurs publics
8) Etudes thématiques envisagées en 2023 pour l'implémentation des exigences de la norme	Secrétariat technique

L'appréciation des différents contenus narratifs sur les thématiques sélectionnées se fera le 30 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de l'ITIE Gabon a clos les travaux à 15h 15.

Fait à Libreville, le 23 mars 2022

Pour le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon

La Présidente

Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY